

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 JANVIER 2010**

Délibération
n° 2010.01. 5.B

**Programme tripartite
avec la SA Le Foyer et
Solstice Grand
Angoulême pour le
développement du
Fiber To The Home -
Demande de
subventions**

LE VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD
--------------------------	---------------------------------

PROGRAMME TRIPARTITE AVEC LA SA LE FOYER ET SOLSTICE GRAND ANGOULEME POUR LE DEVELOPPEMENT DU FIBER TO THE HOME - DEMANDE DE SUBVENTIONS

La construction du réseau fibre optique Solstice Grand Angoulême (SGA) a permis l'arrivée de la fibre optique en pied d'immeuble (raccordement FTTB) rendant 3 500 logements raccordables au Très Haut Débit Fibre Optique.

Enjeu majeur de croissance des territoires nationaux, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication se développent dans tous les secteurs d'activités : télécommunications, santé, enseignement, administrations, loisirs, services... Concernant la réception d'images télévisuelles, la région Poitou-Charentes basculera de l'analogique au numérique le 19 octobre 2010. C'est pourquoi les équipements internes des immeubles collectifs devront être adaptés à la réception du signal TV numérique.

Dans ce cadre, suite à l'étude réalisée sur l'agglomération par le cabinet IDATE, la SA Le Foyer, SGA et GrandAngoulême ont élaboré un programme de desserte de la TV numérique par la fibre optique. Ce programme concerne 1 056 logements du parc de la SA Le Foyer et intègre les éléments suivants :

- mise en place d'une prise optique et d'un modem dans chaque logement et diffusion du signal TV Numérique,
- mise en place d'une offre sociale de rupture double ou triple play Très Haut Débit,
- mise en place d'un réseau d'efficacité énergétique,
- accompagnement des locataires à l'utilisation des nouvelles technologies.

La maîtrise d'ouvrage des trois premiers points sera assurée par la SA Le Foyer.

Le GrandAngoulême est sollicité pour piloter et financer le dernier point : l'accompagnement des locataires à l'utilisation des nouvelles technologies.

Ce programme d'accompagnement se détaille comme suit :

- campagne de communication sur le projet global en partenariat avec SA le Foyer et SGA,
- réunions d'information,
- actions de présentation et de formation aux outils informatiques,
- construction d'un site web de partage d'informations.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION FTTH TV NUMERIQUE				
Dépenses	HT	TTC	Recettes	
Frais de structure (salaires)	5 745	5 745		
Enquête	5 182	6 198	Financement Grand Angoulême	16 571
Réunions d'information	3 000	3 588		
Formation	6 500	7 774	FEDER (50% du HT)	12 714
Communication	5 000	5 980		
Total fonctionnement	25 427	29 285	Total fonctionnement	29 285
			Financement Grand Angoulême	7 663
			FEDER	7 500
Site web	15 000	17 940	FCTVA	2 777
Total investissement	15 000	17 940	Total investissement	17 940
TOTAL fonction. et invest.	40 427	47 225		

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 19 janvier 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus,

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter l'intervention du Fonds Européen de Développement Régional Axe 4 Mesure 4 (Développer les Techniques de l'Information et de la Communication pour contribuer à la cohésion sociale et territoriale).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 28 janvier 2010	Affiché le : 28 janvier 2010